



## CR – CHSCT de l'ENS de Lyon

### 9 avril 2021 rédigé par les élu-es CGT

#### Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 3 juillet 2020, 9 octobre 2020, 26 novembre 2020, 5 et 25 février 2021 du CHSCT de l'ENS de Lyon (pour avis)  
J-F PINTON
  
2. Consignes applicables aux établissements d'enseignement supérieur suite à la circulaire du MESRI du 3 avril 2021 (pour information)  
J-F PINTON
  
3. Bilan santé et sécurité au travail 2020 (pour avis)  
A- BEDINO - T. CHAMBRIARD
  
4. Programme de prévention 2021 (pour avis)  
A- BEDINO
  
5. Programme de formation SST – extrait du plan de formation 2021 (pour avis)  
C- POTY
  
6. Dispositif VSS (pour avis)  
C. POTY
  
7. Présentation de l'architecture du Plan égalité professionnelle (pour information)  
C. POTY
  
8. Suivi des cas de harcèlement et de violence sexiste et sexuelle (pour information)  
C. POTY R. SAMUTH
  
9. Point sur les accidents de service (pour information)  
A. BEDINO
  
10. Rappel des principes de respect du secret médical, et de la confidentialité des données à caractère personnel dans les relations hiérarchiques  
L. HAMMOUD
  
11. Rappel des principes des prises en charges des frais engagés dans les accidents du travail reconnus pour les agents en mission à l'étranger : quelles procédures  
E. BEROUD
  
12. Situation des étudiant.e.s du cursus CPES  
R. SAMUTH
  
13. Lecture des registres SST  
A. BEDINO
  
14. Questions diverses

## Présent.es

### *Direction / Administration*

Jean-François Pinton (président)  
 Lyasid Hammoud (DGS)  
 Anouk Bédino (Conseillère de prévention)  
 Renaud Samuth (DAJI)

### *Service Médical*

Myriam Grataloup (infirmière)  
 Eric Laporte (médecin de prévention)  
 Thibaut Chambriard (mission handicap)

### *Représentant.es du personnel (RP)*

Camille Borne (secrétaire, CGT) votante  
 Denise Aubert (CGT) votante  
 Naïma Debeaux (CGT)  
 Marie Cariou (CGT)  
 Delphine Galiana (CGT) votante  
 Benjamin Gillet (CFDT) votant  
 Lydie koweit (Sud), votante  
 Françoise Morel-Deville (CGT) votante  
 Ludivine Vagneur (CGT), votante

### *Invités*

Catherine Poty (DRH) invitée sur les points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour

### *Non invités mais présents*

Emmanuel Bérout (RH)

### *Elu.es étudiant.es*

Adèle Audouy  
 Anouk Taussac  
 Clément Luy  
 Zoé Grange-Marczak

Emilie Massard – Société Ubiquis

### **Déclaration liminaire des élues CGT :**

Les représentant.es CGT demandent quand aura lieu le CHSCT santé Etudiante. La demande a été faite officiellement il y a deux mois et demi, sans réponse et donc actuellement hors délai. Les représentant.es insistent sur l'urgence.

Les représentant.es étudiant.es s'associent à cette demande.

Le président prend note, ce CHSCT aura lieu rapidement et précise qu'il n'y a aucune volonté de mal faire au sein de l'école.

Les représentant.es CGT rappellent que si aucune date ne venait à être proposée, ils constateront un délit d'entrave article L-432-1 code pénal, sanction abus de pouvoir. Ils rappellent ici que l'article L. 432-1 du code pénal sanctionne « l'abus de pouvoir de l'administration » et plus particulièrement la personne

dépositaire de l'autorité publique qui dans l'exercice de ses fonctions prend des mesures visant à faire échec à l'application de la loi.

### **1. Approbation des procès-verbaux des séances du 3 juillet 2020, 9 octobre 2020, 26 novembre 2020, 5 et 25 février 2021 du CHSCT de l'ENS de Lyon (pour avis) J-F PINTON**

Les représentant.es CGT font remarquer qu'il y a beaucoup d'erreurs de forme et de fonds dans les PV proposés à la validation. D'un point de vue réglementaire les représentant.es des personnels devraient les recevoir dans le mois suivant l'instance.

Les représentant.es CGT font lecture d'un Avis :

#### **AVIS concernant la rédaction, l'approbation et la communication des PV du CHSCT**

« Le CHSCT constate des retards importants dans la transmission des PV des instances. Sur les 22 CHSCT réunis en 2020, seuls 3 PV ont été transmis, avec un délai allant de 4 à 8 mois. Le CHSCT rappelle que conformément au décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, articles 66 et 77, les PV doivent être transmis aux membres du CHSCT dans un délai de 1 mois.

Le CHSCT rappelle qu'il a été convenu en instance du 22 février 2019, en présence de l'inspectrice santé et sécurité au travail, que les PV soient communiqués simultanément par le prestataire au président et au secrétariat du CHSCT.

D'autre part, le CHSCT constate un nombre important d'erreurs dans les PV transmis : erreurs sur le nom ou qualification des membres présents, mention faite d'anciens membres du CHSCT, interventions des représentants des personnels pas ou mal retranscrites. Ces erreurs de forme et de fonds ralentissent le travail du CHSCT et cet avis justifie le refus de voter ce jour l'approbation des PV transmis. »

*L'avis est approuvé à l'unanimité par les élu.e.s CGT ; Abstention des élu.e.s CFDT et SUD*

Compte tenu de la situation l'approbation des PV est repoussée.

### **2. Consignes applicables pendant la période de reconfinement (pour information)**

Les représentant.es CGT demandent à ce que le travail des personnels de ménage sur site soit réorganisé et aménagé au niveau des horaires, comme ça a pu être le cas lors des confinements précédents. Selon les services les besoins en ménage peuvent être variables.

Le Directeur général des services prend note et s'engage à consulter Mr Jardin, responsable du service, sur cette question.

Les représentant.es CGT demandent à ce que l'utilisation de la salle de restauration de la BDL soit rendue possible par la mise en place d'un protocole adapté.

La conseillère de prévention et la médecine de prévention confirment avoir été sollicités en ce sens. L'évaluation des risques a été faite par les AP et les responsables de la BDL. Des solutions vont être proposées et pourront être mises en place rapidement. La médecine de prévention est favorable à cette mise en place, avec cependant un point de vigilance à avoir sur les personnes vulnérables.

### **3. Bilan santé et sécurité au travail 2020 (pour avis) A. BEDINO T. CHAMBRIARD**

Les représentant.es CGT questionnent Mr Chambriard sur les aménagements pour les personnes en situation de handicap. Les plans d'accompagnement une fois signés sont parfois difficiles à mettre en place par les enseignants. Ils demandent à ce que ces derniers puissent être associés en amont,

notamment pour les responsables de formation qui mettent en œuvre les plans d'accompagnement et en particulier organisent les examens.

Mr Chambriard précise qu'il est toujours possible de faire remonter les problèmes lors de la mise en place. Le chemin des signatures est particulièrement lourd, rajouter une étape de ce type ne parait pas faisable. Cependant il n'est pas opposé à ce que les Référents Formation signent à la place du directeur de département.

Le président propose d'en reparler, une solution pourra être trouvée pour que les responsables de formation concernés soient associés.

Les représentant.es CGT font remonter plusieurs demandes de modification de forme et d'ajouts de statistiques antérieures à 2020 pour comparaison. Ils demandent plus de précisions sur les Accidents de travail qui ont diminués cette année.

La conseillère de prévention confirme qu'il y a eu moins d'accidents de service cette année et qu'un seul était lié au télétravail. La pandémie a entraîné moins d'accidents, mais ces derniers ont engendré des arrêts plus longs, donc potentiellement plus difficiles pour les agents...

Les représentant.es CGT demandent à ce que les signalements RSST liés au covid 19 (manque de gel hydroalcooliques etc...) soient signalés dans un onglet à part pour plus de lisibilité.

Les représentant.es CGT constatent qu'il manque toujours 17 Assistants de préventions, bien que 21 nouveaux AP aient été nommés cette année.

La conseillère de prévention confirme qu'il y a toujours un problème de recrutement dans les départements de sciences humaines, moins sensibles à cette question que les départements de science expérimentale. De même dans certains départements d'enseignement il est compliqué de désigner un AP car il y a peu de titulaires ou alors ces derniers sont de passage.

Les représentant.es CGT font lecture d'un Avis :

**AVIS : Assistants de prévention :**

« Le CHSCT constate que le nombre d'assistants de prévention est toujours insuffisant, particulièrement sur le site Descartes, ce qui est préjudiciable au déploiement de la prévention des risques. En conséquence, le CHSCT demande qu'une campagne de recrutement d'assistant.e.s de prévention soit menée auprès de tous les agents. Cet avis a été déjà voté en CHSCT le 3 juillet dernier. »

*L'avis est approuvé à l'unanimité par les élu.e.s CGT, CFTD et SUD*

Les représentant.es CGT demandent si les logiciels RH et Médecine de prévention sont à présent compatibles pour gérer le suivi des agents. Ce point avait été pointé par l'inspection.

La conseillère de prévention et la médecine de prévention confirment que le dossier avance. Ce projet doit être finalisé en 2021

Les représentant.es CGT demandent à ce que le tableau de suivi des avis du CHSCT soit présenté à chaque CHSCT. Ils demandent que conformément à la loi les Avis soient rendus publiques et que l'établissement en fasse la publicité. (Respect de la loi)

La conseillère de prévention confirme que la mise en place a été compliquée l'an dernier mais que ce sera fait prochainement.

Le responsable de la DAJI s'engage à publier les avis dans le délai réglementaire, et demande juste de l'indulgence pour le temps de mise en place.

Les représentant.es CGT précisent qu'il y a un réel problème d'accessibilité et d'ouverture à tous des avis de l'instance. Actuellement la page internet du CHSCT est difficile à trouver et un code est demandé pour avoir accès aux avis.

Le Directeur général des services s'engage à faire le point avec les services concernés.

Les représentant.es CGT font lecture d'un Avis :

#### **AVIS concernant les retours sur les avis votés en CHSCT**

« Le CHSCT rappelle que conformément décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, articles 66, pour chaque proposition et avis du comité, le président doit informer par écrit des suites données. Le CHSCT n'a reçu aucun retour sur 30 avis votés en 2020. Cet avis a déjà été voté lors du CHSCT du 3 juillet 2020. »

*L'avis est approuvé à l'unanimité par les élu.e.s CGT et SUD, Abstention des élu.e.s CFDT*

*Le bilan santé et sécurité au travail est approuvé à l'unanimité par les élu.e.s CGT, CFDT et SUD, sous réserve de modifications.*

#### **4 . Programme de prévention 2021 (pour avis) A. BEDINO**

Concernant les registres SST dématérialisés, les représentant.es CGT s'inquiètent de savoir comment avoir accès à ces registres. D'autre part, le personnel doit avoir accès aussi à des registres papiers.

La conseillère de prévention répond que le CHSCT peut règlementairement consulter les registres. Une procédure est en cours pour que ce soit en place rapidement. Les registres papier ne sont pas supprimés et resteront de toutes façons accessibles à tous.

*Le programme de prévention est approuvé à l'unanimité par les élu.e.s CGT, CFDT et SUD*

#### **5. Programme de formation SST – extrait du plan de formation 2021 (pour avis) C. POTY**

La présentation concerne l'axe 3 sur l'accompagnement et la qualité de vie au travail.

Il est souligné que tous les encadrant suivront un webinaire sur RPS au second semestre. De plus des journées RPS et VSS seront organisées pour l'ensemble des personnels.

Les représentant.es CGT apprécient que leurs remarques, précédemment transmises aient été intégrées. Les élu.es étudiant.es demandent à ce que les formations VSS prévues pour la rentrée 2021-2022 soient accessibles à tous les étudiant.es et pas uniquement aux 1ère année.

*Le programme de prévention est approuvé par 5 élu.e.s CGT, les élu.es CFDT et SUD, Abstention d'une élue CGT*

#### **6. Dispositif VSS (pour avis) C. POTY**

Les représentant.es CGT demandent que le dispositif soit présenté en CS. Ce point sera mis à l'ordre du jour sur demande des RP.

Les représentant.es CGT proposent Marie Cariou pour assurer la fonction de suppléante référente CHSCT dans la cellule d'action. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les élu-es CGT demandent une décharge qui devra être accordée pour les référents égalités pour leur permettre de mener à bien leurs missions. Elle devrait aussi être accordée pour les référents CHSCT. Le président précise qu'il n'y aura pas de problème budgétaire, la priorité forte mise sur ce sujet-là étant évidente. Un point sera fait en fin d'année. De même, pour les étudiants un régime spécial d'étude devrait être mis en place.

Le chargé de mission va être recruté dès début mai sur un poste en CDD en attendant qu'un poste statutaire soit attribué. Ce poste va être inclus dans la prochaine campagne de demandes.

*Le dispositif VSS est approuvé à l'unanimité par les élu.e.s CGT, CFDT et SUD*

### **7. Présentation de l'architecture du Plan égalité professionnelle (pour information) C. POTY**

### **8. Suivi des cas de harcèlement et de violence sexiste et sexuelle (pour information) C. POTY R. SAMUTH**

Le tableau récapitulatif des cas de VSS depuis 2017 est présenté.

Les représentant.es CGT demandent des précisions sur les suites données au signalement de DGI et à l'enquête CHSCT réalisée fin 2020. M Samuth DAJI présente les mesures prises. Il parle de « cafouillage » au démarrage.

Les représentant.es CGT font état d'un dysfonctionnement dans les mesures prises pour protéger les victimes dans certains cas. Faire état de ce dysfonctionnement en instance est important pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus dans des situations analogues. Si les mesures ne sont pas clairement données et clairement suivies, le signe est fort. On pourrait s'attendre à ce que d'autres violences apparaissent.

Le Dr Laporte souligne l'importance de la reconnaissance des faits dans les cas de VSS. Il est important qu'une sanction soit prononcée si elle est justifiée. D'autre part, une évaluation sur le plan psychologique et médicale suite à des faits comme ceux qui sont inscrits dans ce tableau doit être impérativement réalisée. Il est nécessaire de s'assurer que les victimes soient vraiment bien prises en charge sur le plan médical.

Mme Juban, inspectrice, précise qu'un DGI est clos lorsque l'agent l'ayant signalé ne se sent plus en danger. Les représentant.es des personnels, lorsqu'ils effectuent le signalement, sont garantis que la procédure a été suivie correctement. Mme Juban rappelle qu'en cas de désaccord, **in fine l'inspection du travail est saisie.**

### **9. Point sur les accidents de service (pour information) A. BEDINO**

Départ du Dr Laporte et de Mme Grataloup

Départ de M. Pinton

Départ de Mme Juban, inspectrice.

### **10. Rappel des principes de respect du secret médical, et de la confidentialité des données à caractère personnel dans les relations hiérarchiques, - à la demande des élues CGT**

Demande des représentant.es CGT que soit rappelé aux chefs de services qu'ils n'ont pas à demander le motif des arrêts de travail, et que le secret médical doit être garanti à l'ensemble des agents (titulaires, contractuels, doctorants, élèves, étudiants).

Mme Poty répond que cette demande sera transmise aux médecins et aux chefs de services.

### **11. Rappel des principes des prises en charges des frais engagés dans les accidents du travail reconnus pour les agents en mission à l'étranger : quelles procédures ? – à la demande des élues CGT**

Les représentant.es CGT relatent un problème de prise en charge de frais médicaux pour un accident lors d'une mission à l'étranger. M. Samuth DAJI explique qu'une procédure est en cours d'écriture pour que ce problème ne se reproduise plus. Il convient que le délai de remboursement doit être raisonnable.

Il confirme les affirmations des élu-es CGT ayant soulevé le problème : L'employeur est bien responsable de la santé et sécurité de ses agents, en France ou en mission à l'étranger. En cas d'accident reconnu, il se doit de prendre en charge financièrement les dépenses médicales.

### **12. Situation des étudiant.e.s du cursus CPES**

M. Samuth DAJI explique qu'une enquête administrative est en cours mandatée par le président.

Les représentant.es CGT demandent à ce que le rapport soit présenté en CHSCT rapidement, et soit au moins terminé avant la rentrée scolaire du 26 avril.

### **13. Lecture des registres SST A. BEDINO**

Le problème de la sortie de secours du local syndical site Monod est soulevé. LA conseillère de prévention explique que le débarrasage du couloir est prévu très prochainement et qu'une intervention a été réalisée sur la porte extérieure afin qu'elle puisse s'ouvrir facilement.

Les élu.es étudiant.es s'inquiètent de l'information ayant circulé d'un incendie sur la résidence Monod. La conseillère de prévention répond qu'une enquête est prévue et que les membres du CHSCT seront sollicités.

### **14. Questions diverses**

Le directeur général des services enregistre la demande qu'une attestation dérogatoire permanente employeur soit établie pour les personnels qui travaillent régulièrement (voire à 100%) sur site (cf. la bibliothèque reste ouverte). A priori cette demande devrait être satisfaite.

## **CR rédigé par vos elues CGT au CHSCT de l'ENS LYON**

**Camille BORNE – secrétaire du CHSCT**

**Denise AUBERT – Naïma DEBEAUX – Marie CARIOU - Delphine GALIANA - Françoise MOREL-DEVILLE – Ludivine VAGNEUR**